



LA REFONTE DU RÈGLEMENT BRUXELLES I BIS : LE RÉGIME PROCÉDURAL DE L'INSTANCE DIRECTE

LA REFONTE DU RÈGLEMENT BRUXELLES I BIS : LE RÉGIME PROCÉDURAL DE L'INSTANCE DIRECTE

30 mai 2024

Grand'chambre - Cour de cassation, 5
quai de l'Horloge, 75001 Paris

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)

Dans le cadre du cycle de conférences sur la réforme du règlement Bruxelles I bis, [le Centre de recherche de droit international privé et du commerce international](#) (CRDI) organise une conférence sur le thème **La refonte du règlement Bruxelles I Bis : Le régime procédural de l'instance directe**, le 30 mai à 16h à la Cour de cassation.

Sous la direction scientifique de

- > [Marie-Elodie ANCEL](#), professeur à l'Université Paris-Panthéon Assas
- > Pascal de VAREILLES-SOMMIERES, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

[S'inscrire en présentiel](#)

La conférence peut être suivie à distance, sur le site de la Cour de cassation, sur sa page LinkedIn ou son compte X.

Des questions pourront être posées pendant la diffusion en ligne à l'adresse électronique suivante :
question.colloque.courdecassation@justice.fr

[Plus d'informations](#)

